

Être examinateur de l'épreuve orale terminale

SESSION 2021

L'épreuve orale terminale a été conçue pour permettre au candidat :

- de montrer sa capacité à prendre la parole en public de façon claire et convaincante, et au-delà ses capacités argumentatives et ses qualités oratoires ;
- de mettre les savoirs qu'il a acquis, particulièrement dans ses enseignements de spécialité, au service d'une argumentation, et de montrer comment ses savoirs ont nourri son projet de poursuite d'études, voire son projet professionnel.

S'exprimer, argumenter, écouter sont les compétences clés de cette épreuve. La focale essentielle à adopter n'est donc pas celle d'une interrogation disciplinaire, il s'agit bien à chaque moment de créer les conditions nécessaires à une prise de parole personnelle et engagée du candidat.



1. Accueillir les candidats

Le jury est composé de deux professeurs de disciplines différentes, dont l'un représente l'un des deux enseignements de spécialité du candidat et l'autre représente l'un des enseignements communs ou un autre enseignement de spécialité, ou est professeur-documentaliste. Le candidat n'est pas informé de la composition du jury, les membres de jury se présentent donc au candidat en l'informant de leurs disciplines d'exercice respectives. Tout au long de l'épreuve, il est important de mettre en confiance le candidat afin de lui permettre d'exprimer le meilleur de ses capacités.

Le jury choisit une des deux questions.

La question retenue ne fera pas l'objet d'une évaluation. La commission ne peut pas la remettre en cause puisqu'elle a été validée par les professeurs accompagnateurs de l'élève. Il n'y a pas de mauvaise question. Ce qui importe, c'est la manière dont l'élève se saisit de la question et la traite.

Le candidat dispose ensuite de 20 minutes de préparation pour mettre en ordre ses idées sous diverses formes (liste, schéma, tableau, graphique, carte heuristique, etc.) et créer, s'il le souhaite, un support qui ne sera pas évalué. Pour la session 2021, le candidat peut conserver le document qu'il a produit durant le temps de préparation. Il ne peut en revanche ni s'appuyer sur un support numérique ni présenter une réalisation réalisée durant l'année. Le support éventuel n'est pas évalué par le jury.

Pour la session 2021, il est recommandé de rappeler à chaque candidat, avant le début du temps de préparation le déroulement et l'enjeu de cette épreuve.

2. Recevoir l'exposé

Cette première partie est un temps d'exposé oral conduit par le candidat. Il s'adresse au jury, qui le regarde et l'écoute avec bienveillance, sans interférer par un langage non verbal déstabilisant. Le candidat peut remettre au jury le document écrit qu'il aura conçu pendant son temps de préparation.

Pour la session 2021, il est recommandé de préciser à chaque candidat qu'il aura la possibilité de s'asseoir au terme de son exposé.

Être examinateur de l'épreuve orale terminale

Le jury est alors attentif à la capacité du candidat à :

- *s'engager dans son propos, en conduisant une démonstration, en rendant compte du choix de la question à laquelle répond son exposé ;*
- *capter l'attention, soutenir un discours par la voix, le corps ;*
- *gérer son temps, ponctuer son discours pour le rendre audible et convaincant ;*
- *mobiliser des connaissances disciplinaires, des termes spécifiques*

Si le candidat traite une question qui ne relève pas de ma discipline/ma spécialité :

Je peux être attentif à la qualité de l'engagement du candidat dans son propos, à la gestion de son temps, de sa voix et de son corps, au caractère convaincant du propos rendu compréhensible à un non spécialiste ; mais je suis aussi capable de mesurer la cohérence sur le fond et l'emploi, par exemple, d'un vocabulaire spécifique ou non, de notions explicitées ou non. Je peux apprécier la conscience que le candidat a des usages de ces connaissances dans le monde.

Si le candidat traite une question relevant de ma discipline/ma spécialité :

Je peux être attentif à la cohérence sur le fond et l'emploi, par exemple, d'un vocabulaire spécifique ou non, de notions explicitées ou non ; mais je suis aussi capable de mesurer la qualité de l'engagement du candidat dans son propos, le caractère convaincant de celui-ci, ainsi que sa capacité à gérer son temps, sa voix, son corps.

Dans les deux cas de figure :

J'écoute les propos du candidat dans la perspective d'échanger ensuite avec lui sur la logique globale de ce qu'il cherche à montrer, et non pour opérer une vérification des savoirs disciplinaires pour eux-mêmes.

3. Conduire les deux temps d'échange avec le candidat

La deuxième partie de l'épreuve doit aussi évaluer les capacités argumentatives du candidat, il s'agit donc d'un entretien avec celui-ci. Il importe qu'il puisse entrer dans un dialogue constructif avec le jury à partir de sa question et de la réponse qu'il en a donnée, afin d'identifier sa capacité à adopter un recul critique sur son savoir et la construction de celui-ci. Cela suppose de pouvoir parler à un non-spécialiste sans se réfugier dans un jargon qui masque certains arguments, mais aussi sans s'affranchir des exigences de rigueur et de précision d'un discours bien informé.

Cet entretien est mené en lien avec la présentation que le candidat a faite lors de la première partie de l'épreuve. Cette articulation est indispensable et constitue un point de vigilance important. Le candidat peut être autorisé à recourir à un support pour éclairer son propos (feuille, tableau) sans que cela nuise à son interaction avec le jury.

L'espace d'échange du grand oral est ainsi à la fois un espace de dialogue avec le candidat et entre les membres du jury eux-mêmes. Cela suppose de créer un terrain d'échange commun en maintenant une exigence d'intelligibilité et de clarté d'un discours adressé à chacun.

Afin de tenir compte des conséquences pédagogiques liées à la crise sanitaire durant l'année scolaire 2020-2021, le candidat a la possibilité de présenter un document de son établissement, signé de ses professeurs et présentant le cachet de l'établissement, mentionnant les éventuelles parties du programme de chacun des enseignements de spécialité qui n'auraient pas pu être étudiées en classe. Il ne pourra alors être questionné sur les liens entre la question traitée et ces parties du programme.

Être examinateur de l'épreuve orale terminale

La troisième partie de l'épreuve ouvre l'échange à l'ensemble du parcours de formation du candidat. Le candidat explique en quoi la question traitée peut avoir participé à la maturation de son projet de poursuite d'études, voire de son projet professionnel. Les questions ou invitations à prolonger la prise de parole visent alors à mettre en perspective les acquisitions dans le projet d'orientation du candidat. Le candidat n'est cependant pas pénalisé si la question traitée ne correspond pas à son projet d'orientation. Le candidat doit pouvoir expliquer son parcours, ses rencontres ou expériences et argumenter les choix opérés.

Le jury est alors attentif à la capacité du candidat à :

- *s'engager dans son propos, en argumentant, en expliquant par des éléments précis ;*
- *punctuer sa prise de parole pour la rendre audible et convaincante ;*
- *mobiliser des connaissances disciplinaires, des termes spécifiques dans le champ de la question présentée ;*
- *interagir avec les membres du jury, c'est-à-dire à réagir à une interrogation, à la reformuler, à prendre l'initiative dans l'échange, à demander des précisions au jury pour mieux comprendre la question posée ; à revenir sur ce que l'on vient de dire pour le clarifier...*

Si le candidat traite une question qui ne relève pas de ma discipline /ma spécialité :

Je peux l'inviter à préciser une notion utilisée pour l'expliquer à un non-spécialiste, à pousser plus loin une démonstration, à développer davantage un point de vue construit, à mettre en perspective les éléments disciplinaires exposés avec le parcours personnel et, le cas échéant, ma discipline ou ma spécialité, etc.

Si le candidat traite une question relevant de ma discipline/ma spécialité :

Je peux l'inviter à tisser des liens avec d'autres points du programme, à définir une notion pour la mettre en résonance avec le propos tenu pendant l'exposé, à chercher des liens avec l'autre enseignement de spécialité, etc.

Dans les deux cas :

Le temps de parole du jury doit se limiter au strict nécessaire pour laisser la parole au candidat. Plus les questions sont fermées, moins elles permettront à l'élève de développer une parole. Des questions plus précises en revanche peuvent étayer la prise de parole du candidat, en l'invitant à mobiliser un élément disciplinaire qu'il n'aurait pas pensé à exploiter par exemple, elles visent donc à relancer un candidat en difficulté sur une question ouverte.

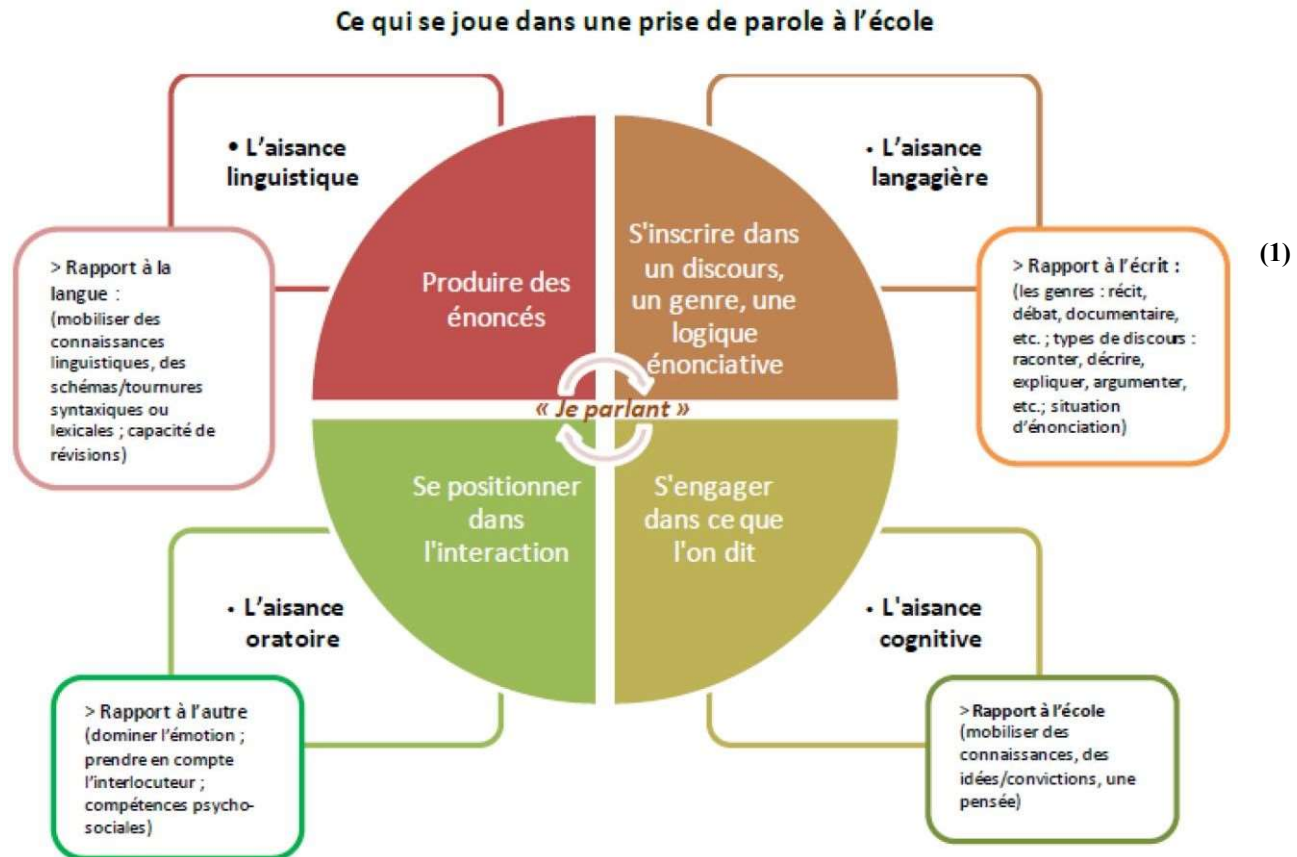
En ce qui concerne la répartition de la parole entre les examinateurs : si les jurys sont libres d'organiser leurs modalités d'intervention, on perçoit aisément l'importance d'équilibrer le temps de parole entre les deux membres du jury afin d'éviter, notamment, que l'un des professeurs mène l'entretien pendant que l'autre prend des notes. De même, afin de favoriser une fluidité de l'échange, il est conseillé d'éviter de cloisonner les temps de questionnements, par exemple en séparant les questions liées aux aspects disciplinaires de celles liées aux aspects plus transversaux.

Être examinateur de l'épreuve orale terminale

4. Évaluer

Ce que l'on évalue

Globalement, les capacités que la scolarité vise à développer et auxquelles le jury est amené à être attentif dans les différents temps de l'épreuve s'organisent en quatre pôles que l'on peut schématiser comme suit :



(1) Le rapport à l'écrit doit être compris comme une connaissance et une fréquentation des types de discours dont les modèles sont des textes écrits.

Précisons que ces quatre pôles constituent une synergie. On perçoit ainsi qu'un déséquilibre en faveur, par exemple, des seules capacités à employer une langue respectant les normes de l'écrit et à chercher à produire des effets sur le destinataire placerait la prestation du côté d'une « belle parole » dénuée de contenu et de toute portée véritable. À l'inverse, un candidat intimidé et laissant entendre quelques formules d'un oral du quotidien (ex : « j'sais pas ») peut tout de même soutenir un propos véritablement démonstratif et appuyé sur des connaissances qu'il parvient à mettre en perspective. On voit dès lors qu'une épreuve réussie correspond à un niveau satisfaisant dans chacun de ces quatre pôles.

Ainsi peut-on dire que l'on cherche à mesurer la capacité des candidats à être d'authentiques sujets parlants. L'enjeu n'est donc pas d'attendre des candidats ce qu'il est coutume d'appeler l'éloquence, qui, elle, va au-delà des attentes fixées pour cette épreuve orale terminale.

Des descripteurs pour aider

Le bulletin officiel spécial n° 2 du 13 février 2020 fournit des descripteurs qui peuvent être mobilisés tant au cours de la préparation des candidats à l'épreuve que par les membres du jury pour fixer un niveau de maîtrise des différents pôles évalués et proposer ainsi un résultat chiffré.

Être examinateur de l'épreuve orale terminale

Cette grille est indicative car elle propose des descripteurs, c'est-à-dire des observables pour le jury. Il ne s'agit donc pas de chercher à les relever et les noter de manière exhaustive. L'écueil serait d'ailleurs de vouloir transformer la grille en barème. Elle doit être utilisée comme une aide pour dégager un niveau de maîtrise global de l'oral du candidat selon les cinq critères énoncés ayant vocation à se compléter.

Critères	Qualité orale de l'épreuve (aisance prioritairement oratoire et linguistique)	Qualité de la prise de parole en continu (aisance prioritairement langagière, linguistique et oratoire)	Qualité des connaissances (aisance prioritairement cognitive et langagière)	Qualité de l'interaction (aisance prioritairement oratoire et langagières)	Qualité et construction de l'argumentation (aisance prioritairement cognitive et langagière)
Les 3 temps de l'épreuve	T1, T2, T3	T1 (T3)	T1, T2 (T3)	T2, T3	T1, T2, T3
Très insuffisant	Difficilement audible sur l'ensemble de la prestation Le candidat ne parvient pas à capter l'attention	Énoncés courts ponctués de pauses et de faux démarrages Ou énoncés longs à la syntaxe mal maîtrisée	Connaissances imprécises Incapacité à répondre aux questions même avec une aide et des relances	Réponses courtes ou rares La communication repose principalement sur l'évaluateur	Pas de compréhension du sujet Discours non argumenté décousu
Insuffisant	La voix devient plus audible et plus intelligible au fil de l'épreuve mais demeure monocorde Vocabulaire limité ou approximatif	Discours assez clair mais vocabulaire limité et énoncés schématiques	Connaissances réelles mais difficulté à les mobiliser en situation à l'occasion des questions du jury	L'entretien permet une amorce d'échange l'interaction reste limitée	Début de démonstration mais raisonnement lacunaire Discours insuffisamment structuré
Satisfaisant	Quelques variations dans l'utilisation de la voix ; prise de parole affirmée Le candidat parvient à susciter l'intérêt	Discours articulé Pertinent Énoncés bien construits	Connaissances précises, une capacité à les mobiliser en réponse aux questions du jury avec éventuellement quelques relances	Répond contribue réagit ; Se reprend reformule en s'aidant des propositions du jury	Démonstration construite Appuyée sur des arguments précis et pertinents
Très satisfaisant	La voix soutient efficacement le discours Qualités prosodiques marquées (débit, fluidité, variations et nuances pertinentes etc.) Le candidat est pleinement engagé dans sa parole. Il utilise un vocabulaire riche et précis	Discours fluide, tirant pleinement profit du temps et développant ses propositions	Connaissances maîtrisées, les réponses aux questions du jury témoignent d'une capacité à mobiliser ces connaissances à bon escient et à les exposer clairement	S'engage dans sa parole réagit de façon pertinente prend l'initiative dans l'échange Exploite judicieusement les éléments fournis par la situation d'interaction	Maîtrise des enjeux du sujet Capacité Capacité à conduire et exprimer personnelle Bien construite et raisonnée

De l'évaluation à la notation

- La note est posée conjointement par les deux examinateurs.
- La prestation est évaluée globalement : les points n'ont pas vocation à être répartis ni entre les trois parties de l'épreuve ni entre les différentes compétences.
- Le jury respecte les critères et les niveaux de maîtrise décrits dans la grille, sans viser une évaluation analytique attribuant des points à chaque case de la grille.

Nota bene : les élèves à besoins éducatifs particuliers

La grille d'évaluation indicative proposée dans les notes de service définissant l'épreuve doit être prise en compte également pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. Le jury veillera cependant à adopter une attitude bienveillante et ouverte afin de permettre d'évaluer les objectifs de l'épreuve dans le respect des compétences spécifiques du candidat, par exemple en cas de trouble du langage.